

vations sur le sujet dont il s'agit ; et bien que je parle l'anglais fort imparfaitement j'ose demander l'attention de la Chambre pendant que je m'exprimerai en cette langue.

Depuis le commencement de la session, des membres des deux partis qui composent cette Chambre, ont discuté avec soin la situation commerciale et financière du pays. Personne n'a encore fait allusion à la situation politique, ou plutôt à la grande crise nationale en face de laquelle nous nous trouvons aujourd'hui—grâce, je regrette de le dire, à la politique insensée, imprudente et irritante du gouvernement sur la question des écoles. Permettez-moi de citer, pour décrire cette crise, un discours que l'honorable T. C. Casgrain, procureur général dans le gouvernement Taillon, et un des chefs conservateurs de la province Québec, a dernièrement prononcé dans la ville de Montréal. Cet honorable monsieur, parlant il y a quelques jours, dans une assemblée du club Cartier-Macdonald—je cite un extrait de la *Gazette*, de Montréal, du 28 février—s'est exprimé en ces termes :

Un vent terrible souffle dans le moment aux portes de la province de Québec, et l'orage est si violent que les bases de la confédération en sont ébranlées. La question que j'ai à traiter est difficile et délicate, et je déclare que je parle simplement en qualité de citoyen du Canada. J'aborde maintenant la question des écoles séparées du Nord-Ouest.

La confédération a été le résultat d'un pacte. Dans le but de protéger nos compatriotes, qui avaient porté et répandu la civilisation dans le Nord-Ouest, nous stipulâmes qu'ils auraient toujours le droit d'avoir des écoles séparées. Or, je prétends que personne n'a le droit de faire indirectement ce que la loi défend de faire d'une manière directe. Personne n'a le droit de priver les catholiques du Nord-Ouest de leurs écoles séparées. L'honorable M. Haultain, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, l'a parfaitement compris. C'est pourquoi il a pris une voie détournée. Il a examiné de nouveau toutes les ordonnances relatives aux écoles ; et bien que la nouvelle ordonnance réaffirme les droits des catholiques aux écoles séparées, elle en fait dépendre l'existence de conditions telles qu'elles sont virtuellement supprimées. De sorte que M. Haultain a fait indirectement ce qu'il ne pouvait pas faire directement. La question soumise au gouvernement fédéral était celle-ci : la loi devait-elle être désavouée ? Nous avons le droit d'exiger que la protection accordée à nos compatriotes soit respectée. Si le pacte conclu lors de l'établissement de la confédération peut être violé par l'une des parties, dans ce cas cette convention n'est qu'une pièce qu'on peut déchirer à volonté.

Le gouvernement fédéral a le droit, et je dis que c'est son devoir, de désavouer toutes les lois contraires aux intérêts généraux du Canada. Parlant pour moi, je dis que le fanatisme règne depuis assez longtemps. Nous en avons eu assez des McCarthy, des O'Brien et de la P.P.A., qui veulent ostraciser tout ce qui est catholique. Nous sommes citoyens, et des citoyens utiles de ce pays. Je puis me vanter d'être modéré sur ces questions ; j'ai combattu l'agitation Riel, mais du moment qu'il s'agit de décider si les catholiques ont des droits dans ce pays, je dis qu'il est temps de nous lever et d'agir. J'en appelle à tous les hommes modérés sans distinction de croyances. Les fanatiques ne sont pas la majorité dans ce pays, et si, pour le prouver, il faut faire un coup d'État, qu'on le fasse. Celui qui le fera aura l'appui unanime de la province de Québec. Si, pour réussir, il faut appeler sous notre drapeau tous les hommes modérés, nous le ferons, et nous reprendrons l'œuvre de la confédération. Si nous laissons violer les droits sacrés de nos compatriotes, c'est en vain que nous travaillerons au progrès de cette province.

C'étaient là des paroles très énergiques, et elles avaient d'autant plus d'importance qu'elles étaient prononcées en présence du premier ministre de la province de Québec et de quatre ou cinq de ses collègues. Ce discours créa, assez naturellement, une grande sensation, du moins, dans la province de Québec. Il fut beaucoup discuté. Toute la presse ministérielle l'approuva, sauf *La Minerve*,

l'organe de mon honorable ami le directeur général des Postes, qui l'approuva. *L'Événement*, un des principaux organes du parti conservateur dans la province de Québec, qui est aujourd'hui sous l'habile direction de mon honorable ami le député de Gaspé (M. Joncas), en parla comme suit :

Le discours de l'honorable Thomas C. Casgrain, au Club Conservateur de Montréal, a causé toute une sensation et aura beaucoup de retentissement. M. le procureur général s'est fait l'écho de tous ceux qui dans cette province comprennent qu'une persécution systématique est organisée contre nous et qu'il est temps que nous prenions les mesures nécessaires pour faire respecter les droits qui nous ont été garantis par la constitution. M. Casgrain, pour le patriotisme, la fermeté et l'énergie dont il a fait preuve, mérite les félicitations de ses compatriotes.

Un autre journal d'une grande importance, et qui est l'organe et la propriété d'un des ministres de Québec—je veux parler du *Courrier du Canada*—dit :

Nous sommes d'autant plus heureux de faire écho à ces vigoureuses et viriles déclarations qu'elles répondent à la pensée et aux préoccupations dont nos lecteurs ont pu trouver la trace dans les colonnes du *Courrier du Canada* depuis quelques jours !

M. Casgrain s'est écrié à un certain moment que si le pouvoir central ne peut protéger les minorités, les garanties contenues dans le droit de désaveu ne sont qu'un papier sans valeur.

C'est là exactement notre manière de voir. Nous avons dit l'autre jour que dans la question des écoles du Nord-Ouest le gouvernement fédéral avait le pouvoir de désavouer, que les circonstances justifiaient le désaveu, et que si le droit de désaveu ne peut servir à protéger les minorités, il ne sert pas à grand'chose et il ne vaut pas grand'chose.

Nous félicitons le procureur général de l'énergie et de la franchise avec laquelle il a développé cette idée que le pouvoir central doit protéger les minorités opprimées, si l'on veut que la confédération soit assurée d'un avenir.

*L'Empire* ayant pris sur lui de sermonner le procureur général de Québec, comme il avait autrefois sermonné mon honorable ami le député de Simcoe-nord (M. McCarthy), le *Courrier du Canada* lui répondit en termes très clairs :

*L'Empire* dit qu'on n'a trouvé personne pour approuver la ligne de conduite de M. Casgrain. Nous avons l'honneur de l'informer qu'il est dans une étrange erreur. Le soir même de son discours M. Casgrain a été chaleureusement applaudi par l'assemblée conservatrice à laquelle il s'adressait. Et depuis, les félicitations les plus cordiales, les approbations les plus hautes affluent vers lui.

*L'Empire* n'est pas plus véridique lorsqu'il insinue que les collègues de M. Casgrain blâment le procureur général. Nous sommes mieux informés que le journal de Toronto, et nous le prions de croire que M. Casgrain n'a pas exprimé une opinion isolée en parlant comme il l'a fait à Montréal.

Quelques jours après, il y eut une assemblée du club Cartier-Macdonald de Québec, association composée des jeunes gens les plus importants que comporte le parti conservateur à Québec, et l'on jugea à propos d'adopter alors la résolution suivante :

Que, suivant l'opinion de ce club, la dernière ordonnance de l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, relative à l'éducation, renferme des dispositions qui portent atteinte au principe établi des écoles séparées, et constitue, de fait, une nouvelle violation des droits et des privilèges que possèdent les minorités, dans la confédération.

Que tout en tenant compte de l'esprit de justice qui anime les citoyens bien pensants de ce pays, et leur patriotisme éclairé, en face néanmoins des événements regrettables, des appels croissants de l'intolérance et du fanatisme dont nous sommes témoins depuis quelque temps, dans certaines parties de la Puissance, ce club croit opportun de protester plus fermement que jamais et déclare qu'il approuve, sur ce point, l'attitude énergique qu'a prise l'honorable M. T. C. Casgrain, ministre de Québec, et les déclarations qu'il a faites publiquement, à Montréal, le 28 février dernier.